



Cercle d'Escrime Rhodanien

Gymnase Saint Pierre

Côte Saint Pierre

26500 - BOURG LES VALENCE

Société d'Escrime de l'agglomération Valentinoise

Association fondée en 1931

Agrément Jeunesse & Sports N°2 698 du 30 décembre 1948

Bourg-lès-Valence, le 22 juin 2011

Madame, Monsieur le Président, Maître,

Le Cercle d'Escrime Rhodanien a le plaisir de vous inviter à participer à l' :

EuroFleuret-Valence 2011

Dimanche 13 novembre 2011

FLEURET HOMMES, catégorie SENIOR

Halle des Sports du Polygone, Jacques Chaban-Delmas, av. de la Marne - 26 000 - VALENCE.

Dans le cadre de la F.F.E., après les lauréats 2001 (Cédric GOHY), 2002 (Brice GUYART), 2003 (Nicolas BEAUDAN), 2004 (Loïc ATTELY), 2005 (Jean-Yves ROBIN), 2006 (Grégory KOENIG), 2007 (Marcel MARCILLOUX), 2008 (Ralf BISSDORF), 2009 (Grégory KOENIG), 2010 (Victor SINTES), cette étape du circuit sera dotée de prix récompensant les HUIT finalistes.

Un service de restauration, assuré par les membres bénévoles de notre club, ainsi qu'un stand de matériel et d'assistance de la maison PRIEUR, seront à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

Les réservations d'hôtels situés en centre ville et à proximité de la Halle des Sports pourront être directement effectuées :

** : Motel du Rhône (ex-Mercure), Tél. : 04 75 55 65 65, Fax : 04 75 42 03 33, (prévoir un véhicule)

mail : resa@motel-du-rhone.com

** : Hôtel Les Négociants, Tél. : 04 75 44 01 86, Fax : 04 75 44 77 57,

mail : hotel.les-negociants@wanadoo.fr, site : www.hotel-lesnegociantsvalence.com

** : Hôtel Atrium, Tél. : 04 75 55 53 62, Fax : 04 75 55 53 68,

mail : info@atrium-hotel.fr, site : www.atrium-hotel.fr

** : Hôtel Hevea, Tél. : 04 75 25 61 60, Fax : 04 75 25 61 61,

mail : info@hevea-residence.com, site : www.hevea-residence.com

** : Hôtel de Paris, Tél. : 04 75 44 02 83 , Fax : 04 75 41 49 61 ,

mail : site : www.hoteldeparis-valence.com

Prendre pour le voyage retour, un départ de Valence-TGV (navette disponible de la halle à la gare TGV).

En espérant que vos tireurs seront nombreux à répondre à notre invitation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Maître à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Maître Denis DURAND
Gymnase St Pierre
Côte St Pierre
26500 – Bourg-lès-Valence

Pour le Cercle d'Escrime Rhodanien,
Luc-Olivier BARRIOL
Tél. : 06 60 63 67 56
E-mail : lobarriol@orange.fr

REGLEMENT FFE

ARTICLE 1 :

L'épreuve se déroulera conformément au règlement mis en vigueur par le Cahier des Charges de la F.F.E.

La compétition est ouverte à tous les tireurs français et étrangers en règle avec la F.F.E. ou la F.I.E.

La présentation de la licence 2012 est obligatoire.

ARTICLE 2 :

FORMULE DE L'EPREUVE :

Classement initial des tireurs pour la constitution des poules :

Seront classées dans l'ordre :

1. Les tireurs classés entre la 1ère et la 64ème place du classement FIE
2. Les tireurs classés au classement national
3. Les étrangers classés FIE après la 64ème place sont tous classés 33ème ex-æquo
4. Les étrangers non classés FIE sont tous classés 65ème ex-æquo
5. Les autres tireurs (pas de numéro de série)

Un tour de poule à 7 ou 6 sans éliminés avec décalage par nations si des étrangers non licenciés FFE sont présents et par clubs dans tous les cas. Tableau d'élimination directe.

Appel : 7 H 30

Scratch : 8 H 00

Début : 8 H 30

ARTICLE 3 :

ENGAGEMENTS :

Date limite : **mercredi 9 novembre 2011 23h59 heure de Paris.**

Les engagements se feront **uniquement en ligne à partir du logiciel de gestion fédéral des inscriptions.**

Seuls les étrangers **non licenciés à la FFE** procèderont par mel : inscriptions-tournois@cer-valence.com

Aucun engagement ne sera pris le jour de la compétition.

Le droit d'engagement est fixé à **12 €** par tireur.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

ARTICLE 5 :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément à l'article T.15 du règlement FIE.

ARTICLE 6 :

Les clubs inscrivant 4 tireurs ou plus seront tenus de présenter un arbitre conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 7 :

Le Directoire Technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.I.E. et F.F.E. pour le bon déroulement du Circuit.